



Saison 2025-2026 Procès-verbal n°13 de la réunion du Conseil d'administration du 6 janvier 2026

Composition du conseil d'administration

Présent(e)s : Mmes Marèse Joliet (vice-présidente), Catherine Nicolas, Claire Porphyre. MM. Philippe Aigret (trésorier général), Fabrice Appels, Jean-Pierre Delchef (président), Marc Marnette, José Nivarlet (vice-président), Bernard Scherpereel (secrétaire général).

Invité : M. Pierre Thomas (directeur général)

La réunion a lieu en distanciel via **Zoom** et le président commence la séance à 17h30.

Le procès-verbal de la réunion est rédigé par le directeur général.

Les membres du Conseil d'administration adressent leurs meilleurs vœux à l'ensemble des membres de l'AWBB pour l'année 2026, année marquant le 25^e anniversaire de l'AWBB, qui s'annonce riche en événements et en surprises.

1. Approbation de l'ordre du jour

Les membres du conseil d'administration approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2025

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion de la réunion du 16 décembre 2025 tel qu'il a été publié dans la newsletter 1144 du 26 décembre 2025.

3. Examen de la recevabilité des recours concernant les résultats des examens de la formation des cadres

Les membres du conseil d'administration prennent acte des recours introduits à la suite des examens de la formation des cadres. Après analyse au regard du cahier des charges, ils décident de transmettre tous les dossiers à la chambre de recours de la commission pédagogique pour instruction.

Le conseil d'administration désigne par ailleurs Jean-Pierre Delchef en qualité de membre de la chambre de recours représentant l'AWBB avec le directeur sportif.

4. Préparation de l'assemblée générale du 21 mars 2026

4.1. Dépôt des propositions de modifications statutaires du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration conviennent du dépôt des propositions de modifications statutaires qui seront soumises par le Conseil d'administration à la prochaine Assemblée générale :

- Statuts - Article 20
- PA22
- PA46
- PA47
- PA74
- PA106

- PA106bis
- PC3
- PC16
- PC46
- PC53
- PC61
- PM9
- PJ33
- Règlement régional des jeunes
- Règlement d'homologation des terrains

La proposition du PC53 à n'appliquer, en cas de non-participation, qu'une amende aux joueurs de moins de 23 ans n'a pas été retenue à la majorité.

Les membres du Conseil d'administration conviennent également que l'ensemble de ces propositions devra être rédigé et finalisé pour le 27 janvier 2026.

5. Suivi des décisions des réunions précédentes

5.1. Situation actuelle du club de RBC Marcinelle (0146)

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la situation actuelle du club RBC Marcinelle (0146). À la suite de la dissolution volontaire de l'ASBL existante par certains de ses membres, une demande de transfert des activités du club ainsi que du matricule vers une nouvelle ASBL dénommée « RBC Marcinelle » a été introduite.

Le Conseil d'administration marque son accord pour le transfert du matricule vers la nouvelle ASBL, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- l'adaptation des statuts de la nouvelle ASBL afin de les rendre conformes aux dispositions prévues par les règlements de l'AWBB ;
- l'acceptation formelle et le paiement immédiat de l'ensemble des dettes fédérales de l'ancienne ASBL.

Le Directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

5.2. Demande de transfert de matricule vers une nouvelle ASBL pour le club Atlas Academy (2740)

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la situation actuelle du club Atlas Academy (2740). À la demande de l'ASBL existante, regroupant différentes activités parmi lesquelles la pratique du basket, une requête visant au transfert des activités basket du club ainsi que de son matricule vers une nouvelle ASBL dénommée « ATLAS Academy » a été introduite.

Le Conseil d'administration marque son accord de principe pour le transfert du matricule vers la nouvelle ASBL, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- l'adaptation des statuts de la nouvelle ASBL afin de les rendre conformes aux dispositions prévues par les règlements de l'AWBB ;
- l'acceptation formelle et le paiement immédiat de l'ensemble des dettes fédérales de l'ancienne ASBL ;
- l'adaptation de la liste des administrateurs afin qu'elle reflète la composition effective du comité du club.

Le Directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

5.3. Demande de réexamen du refus de la dérogation de Monsieur H.B.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de réexamen introduite par le membre H.B., affilié au BCD Wavre (1083), portant sur le refus de la délivrance d'une lettre de sortie vers la BVL, malgré la participation du joueur à quelques rencontres de championnat.

La demande est motivée par une bagarre interne au sein du club ayant conduit à une exclusion, ainsi que par la production de nouveaux éléments au dossier.

À la demande de l'intéressé, les membres du Conseil d'administration procèdent à son audition.

Après examen du dossier et à l'issue de l'audition, les membres du Conseil d'administration décident de maintenir l'application de la convention AWBB-BVL et confirment, en conséquence, le refus de la dérogation sollicitée.

Le Directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

6. Rapport du trésorier général

6.1. Situation de trésorerie au 31/12/2025

Le trésorier général présente la situation de trésorerie arrêtée au 31 décembre 2025.

7. Rapport du directeur général

7.1. Gestion administrative

7.1.1. Courriers rédigés par le secrétariat-général

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des courriers rédigés par le secrétaire-général et le directeur général portant sur :

- L'acceptation de la demande de dérogation formulée par le club de Atlas Academy (2740) concernant le membre K.J. ;
- Le refus de la demande de dérogation formulée par le club du BC Rochefort (1066) concernant le membre G.A. ;
- Le refus de la demande de dérogation formulée par le club du CEP Fleurus (0069) concernant le membre B.U. ;
- L'acceptation de la demande de dérogation formulée par le club du Ganshoren Dames Basket (2519) concernant les membres G.N., M.D., D.J., E.V. et N.K. ;
- Le refus de la demande de dérogation formulée par le club de la JS Dottignies (2678) concernant le membre D.T.

7.2. Gestion du personnel

7.2.1. Etat d'avancement de l'engagement d'un entraîneur AWBB

Le Directeur général présente l'état d'avancement de la procédure d'engagement d'un entraîneur au sein de l'AWBB.

Il précise que la procédure de recrutement est ouverte jusqu'au 15 janvier 2026 et que neuf candidatures ont déjà été reçues.

7.2.2. Engagement d'Ysaline Hauet

Sur proposition du Secrétaire général et du Directeur général, et au vu de l'avis favorable émis, les membres du Conseil d'administration décident d'engager Madame Ysaline Hauet dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée, en qualité de Chargée de Communications et d'Événements, à compter du 1er février 2026.

7.3. Gestion informatique

7.3.1. Etat d'avancement des différents projets

Le Directeur général présente un état d'avancement des projets informatiques en cours, en mettant l'accent sur les correctifs apportés à l'application mobile.

Il indique qu'une solution a, en principe, été identifiée pour les systèmes Android et IOS.

8. Compétences administratives

8.1. Demande de réexamen du refus de la dérogation introduite par le club du CEP Fleurus (0069) pour le membre B.U.

Les membres du Conseil d'administration sont saisis d'une demande de réexamen introduite par le CEP Fleurus (0069) concernant le membre B.U., visant une modification de club d'affectation dans le cadre du PC90.

Après examen, les membres du Conseil d'administration décident, à la majorité, de maintenir le refus de la dérogation, estimant que les difficultés à assister régulièrement aux entraînements de club d'un stagiaire du centre de formation ne constituent pas un motif suffisant pour justifier une dérogation aux dispositions du PC90.

8.2. Demande de réexamen du refus de la dérogation introduite par le club de la JS Dottignies (2678) pour le membre T.D.

Les membres du Conseil d'administration sont saisis d'une demande de réexamen introduite par la JS Dottignies (2678) concernant le membre T.D., visant une désaffiliation administrative de l'ASTE Kain vers la JS Dottignies.

Après examen, les membres du Conseil d'administration décident, à la majorité, de maintenir le refus de la dérogation, considérant que les difficultés de transport invoquées ne constituent pas un motif suffisant pour justifier une désaffiliation administrative.

8.3. Demande de dérogation introduite par le club de Royal Alliance Arlon (0781) pour le membre K.A.

Les membres du Conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le Royal Alliance Arlon (0781) concernant le membre K.A., visant une désaffiliation administrative du Junior Arlonais vers le Royal Alliance Arlon.

Après examen, les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de refuser la demande, considérant que le refus exprimé par le club d'origine, ainsi que le fait que les équipes des 2 clubs concernés vont disputer la même compétition constituent des motifs suffisants pour refuser une désaffiliation administrative.

8.4. Demande de dérogation introduite par le club du RBC Ciney (1130)

Les membres du Conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le RBC Ciney (1130) concernant les membres L.B, L.D, L.L, J.W, H.D, J.D, A.D, A.M et P.S., visant une modification de liste PC53.

Après examen, les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de refuser la demande, estimant que le forfait général de l'équipe P2H B ne justifie pas une dérogation, au regard du nombre suffisant de joueurs disponibles avant le forfait général et que tous les joueurs concernés peuvent poursuivre la pratique du basket dans les équipes de jeunes du club.

8.5. Demande de réexamen de la dérogation introduite par le club du Ganshoren Dames Basket (2519)

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande d'adaptation de la dérogation accordée au club de Ganshoren Dames Basket (2519) concernant les membres G.N., M.D., D.J., E.V. et N.K., visant à supprimer la limitation à la catégorie P1D.

Après examen, les membres du Conseil d'administration décident, à la majorité, d'accéder à la demande.

9. Compétences judiciaires

9.1. Courrier de l'évocation de la décision du conseil d'appel du 27 octobre 2025

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du courrier relatif à l'évocation de la décision du Conseil d'appel du 27 octobre 2025.

9.2. Candidatures au CJ Liège

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des candidatures de Monsieur Y.D. et de Madame C.L. au Conseil judiciaire de Liège. Ils attendent la décision de la commission PJ4 avant prise de décision.

9.3. Rapport de la réunion avec les procureurs régionaux du 19 décembre 2025

Le Président fait rapport de la réunion tenue avec les Procureurs régionaux le 19 décembre 2025 et annonce la tenue d'un conseil général judiciaire le 21 janvier 2026.

10. 25 ans de l'AWBB

10.1. Rapport des dernières réunions

Bernard Scherpereel présente le rapport des réunions relatives à l'organisation des festivités du 25^e anniversaire de l'AWBB.

Les membres du Conseil d'administration prennent acte des éléments présentés.

11. Rapport des réunions des instances fédérales

Les membres du conseil d'administration font rapport des réunions des différentes instances fédérales auxquelles ils ont participé.

12. Départements

12.1. Département Coupes

12.1.1. Programme des ½ finales

Bernard Scherpereel, président du département coupes, présente le programme des demi-finales de coupe AWBB.

Il est confirmé que les règles U12 applicables aux compétitions interprovinciales seront d'application pour le reste de la compétition U12 garçons à la demande des clubs participants..

12.2. Département Minibasket

12.2.1. Suivi du championnat U12 Interprovincial

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du suivi du championnat U12 Interprovincial.

Ils valident l'intégration de deux équipes s'étant portées candidates selon les modalités présentées par le département.

Il est précisé que les deux autres équipes ne respectant pas les conditions requises recevront un courrier, préalablement à une éventuelle prise de décision ultérieure du Conseil d'administration.

13. Nouvelles de Basketball Belgium

13.1. PV de la réunion du conseil d'administration du 20/12/2025

Le Président fait rapport de la réunion du Conseil d'administration de Basketball Belgium tenue le 20 décembre 2025, en particulier sur les points suivants :

- les objectifs des équipes nationales jeunes ;
- le contrôle des compétitions nationales.

14. Agenda

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des prochaines activités organisées par l'AWBB ou pour lesquelles ils ont reçu une invitation :

- Journée des fédérations AISF : le 14 janvier 2026
- Journée Régionale des Jeunes (format 3x3) : le 18 janvier 2026 à Waremme
- Demi-finales de coupe AWBB : les 31 janvier et 1^{er} février à Braine-le-Comte et Waremme.

15. Divers

Les membres du Conseil d'administration évoquent les points suivants :

- Philippe rappelle l'obligation de joindre les pièces justificatives lors de la transmission des notes de frais.

La réunion se termine à **21h25** et la prochaine réunion aura lieu le **mardi 27 janvier 2026 en présentiel**.



Jean-Pierre Delchef
Président


SCHERPEREEL B.

Bernard Scherpereel
Secrétaire général



Pierre Thomas
Directeur général